



I PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 205 I

I De la COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE I

I Le 26 JUIN 2023 à 19 h 00 I

Délocalisé à la salle d'animation de la commune de Moye

A côté de la mairie située au 1547 route du clergeon à MOYE (74150)

Séance publique

Le 26 Juin 2023 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation de la commune de Moye (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

- Nombre de membres en exercice : 41
- Nombre de membres présents : 32
- Nombre de votants : 38 votants à l'exception du point 2 : 37 votants, et du vote des comptes administratifs : 36 votants
- Date de la convocation : 20 juin 2023

Liste des membres présents avec voix délibérative :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, ROLLAND Alain, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland (*excusé au point 2*), KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-pierre, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, HEISON Christian (*excusé du point 6.2.1 au point 6.2.2.7 inclus*), DÉPLANTE Daniel, MONTEIRO BRAZ Miguel, TURK-SAVIGNY Eddie, DUMAINE Fanny, STABLEAUX Marie, CHAL Ingrid, ABRY Michel, DULAC Christian, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, HECTOR Philippe, CROENNE Astrid, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle.

Liste des membres excusés :

- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBRE Jean-Pierre
- MME CINTAS Delphine qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME BOUKILI Manon qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE Daniel
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY Eddie
- MME COGNARD Catherine qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- MME GIVEL Marie qui a donné pouvoir à MME VIBERT Martine
- M. LOMBARD Roland (*excusé au point 2*)
- M. HEISON Christian (*excusé du point 6.2.1 au point 6.2.2.7 inclus*)
- MME BONANSEA Monique
- M. TAIX Olivier
- M. CLEVY Yannick

❑ **19 h : ouverture de la séance publique par M. Christian HEISON**

Le Président accueille et remercie les participants, le public et la presse pour leur présence. Il remercie Mme le Maire de la commune de Moye d'accueillir la séance du conseil communautaire et lui laisse la parole.

❑ **Discours de Mme Martine VIBERT**

Au titre des interventions :

« Bonsoir à toutes et tous,

Je souhaiterais saluer Monsieur le Président qui se trouve à ma droite, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, Mesdames et Messieurs les élus de la commune de Moye, le personnel de la Communauté de Communes ici présent, le public venu nombreux, et la presse. Je souhaite à toutes et à tous, au nom du Conseil municipal de Moye et de ses habitants, la plus cordiale des bienvenues.

Bienvenue pour ce 205^{ème} Conseil communautaire, décentralisé sur la commune de Moye. La dernière tenue du Conseil communautaire à Moye remonte déjà à 7 ans, le 4 juillet 2016 exactement. Je ne vous cache pas ressentir de l'émotion car c'est le premier Conseil communautaire que j'ouvre en tant que Maire, et surtout de me retrouver à gauche de l'ancien Maire de Moye, devenu Président. Ce n'est pas anodin quand même.

En arrivant, je suis sûre que vous avez constaté du changement sur notre commune, pour celles et ceux qui la connaissaient avant. Des travaux importants ont été initiés dans l'ancien mandat, des travaux de signalisation et de requalification du chef-lieu, et surtout de mise en accessibilité. On l'oublie bien souvent mais c'est un point fort, notre chef-lieu est accessible du sommet du parking jusqu'à l'église par des chemins doux, et ça, on le constate de plus en plus. Je me tourne vers les élus et précise que nous avons énormément de personnes à mobilité réduite ou à poussette. Ce sont donc de beaux travaux, et il y a eu aussi la rénovation de la salle d'animation dans laquelle vous êtes. Tous ces travaux ont été initiés et se sont terminés après Covid. Nous avons eu un an et demi d'arrêt pour certains travaux et aujourd'hui, on bénéficie de travaux terminés et nous en redemandons tous les jours de ces travaux. Nous vivons à la campagne, dans un écrin de verdure, dans un cadre naturel, préservé et nous gardons notre simplicité, notre authenticité. Cet environnement nous garantit une qualité de vie certaine, à quelques minutes de la ville centre.

La commune de Moye, pour ceux qui ne connaissent pas, est représentée par les chiffres suivants :

- 2 380 hectares donc 23 km² faisant de Moye une des communes les plus étendues de notre territoire. Cette commune a la particularité d'être adossée au Mont Clergeon qui culmine à 1 044 m, ce qui représente une jolie amplitude d'altitude.
- 30 hameaux étendus sur 11 km de long
- 40 km de voirie à entretenir
- Moye est essentiellement rurale, c'est le poumon vert de l'albanais
- 11 logements en gestion locative qui appartiennent à la commune
- Accroissement la dynamique associative avec 17 associations à ce jour, et 2 qui sont en projet de création.
- Une école primaire de 104 élèves qui représente environ 10 % de la population
- 25 naissances en 2022

Dans quelques mois, le projet de mandat prévu est la réalisation d'un collectif de 36 logements, dont 6 logements sociaux. On va pouvoir ainsi passer le pas du logement social. Là, nous sommes en train d'écrire les dernières lignes du compromis pour pouvoir arriver à un démarrage début 2024. C'est notre projet de mandat, et je me tourne vers les élus pour leur dire que nous allons y arriver. Ce projet était évidemment initié il y a fort longtemps, ensemble.

Au quotidien, nos habitants bénéficient des services de la Communauté de communes, comme vos communes. On ne va pas tous les citer, mais je dirai que le plus historique, c'est le portage de repas. Il y a le transport scolaire, l'eau et l'assainissement, etc. Et puis peut être un jour, J'ybus, mais cela est une autre histoire.

Nous tous élus ici siégeant au Conseil communautaire portons tous la responsabilité, la coresponsabilité de gérer, d'anticiper les enjeux de demain pour notre territoire. Je suis retournée à la charte de l'esprit communautaire, et le 13^{ème} critère est très intéressant puisqu'il dit : « faire de la diversité des communes une richesse collective ». Nous sommes de petites communes, de petits territoires mais nos diversités font la richesse de notre territoire, il ne faut pas l'oublier.

Enfin, l'action politique des élus, c'est la partie visible qui ne pourrait être conduite sans le travail des services. Les services représentent la partie la moins visible mais sont le maillon indispensable au fonctionnement de la Communauté de communes, comme nos communes. Je voudrais ce soir dire merci aux agents de la Communauté de communes pour leur travail, car je sais qu'ils sont fortement sollicités. Je pense qu'on peut les applaudir.

Je ne vais pas être trop longue et terminer mon propos ici car l'ordre du jour est très dense, je voudrais vous remercier de votre attention, vous souhaiter un très bon Conseil communautaire, mais avant de laisser la parole au Président, je voulais prendre deux minutes de votre temps pour visionner un petit court-métrage qui a été réalisé par l'école par les CP-CE1-CE2, avec l'appui du SMIAC, sur le thème de l'eau. Il s'agit du Chéran, de sa rivière, sa biodiversité ».

- **Projection d'un film de l'école primaire publique de Moye**

Monsieur Christian HEISON remercie Madame Martine VIBERT pour la présentation de sa commune, la projection du film sur le sujet de l'eau réalisé par les enfants en lien avec le SMIAC. Il félicite les enfants et toute l'équipe pour cette œuvre qu'il qualifie de « superbe ».

- ❑ **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**
⇒ **M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.**
- ❑ **Le procès-verbal du conseil communautaire du 22 mai 2023 ne faisant pas l'objet d'observations, il est approuvé à l'unanimité.**

Sujets soumis à délibérations

1. Intercommunalité : mise à jour de la liste des élus membres des commissions intercommunales spécialisées

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil communautaire a délibéré le 8 novembre 2021 sur la mise à jour de la composition des dix commissions intercommunales spécialisées.

Le fonctionnement de ces commissions est détaillé dans le règlement intérieur de la communauté de communes, approuvé lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2021.

Pour rappel : extrait de l'article 32 du règlement intérieur (Titre 3) :

« Article 32 : Fonctionnement des commissions

Les élus siégeant dans les commissions sont désignés par les membres du conseil communautaire (conseillers communautaires titulaires, suppléants et conseillers municipaux).

En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L.2121-22, peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L.2121-22 (article L.5211-40-1 du CGCT).

Les commissions peuvent s'adjoindre les services des agents de la Communauté de Communes et entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil communautaire. En dehors de ces personnes expressément invitées à participer à une commission, les séances des commissions ne sont pas publiques (...) ».

Depuis cette mise à jour, certains élus ont exprimé le souhait de changer de commission ou d'en intégrer de nouvelles. D'autres ont démissionné de leur mandat de conseiller(ère) municipal(e) et/ou communautaire et nécessitent d'être remplacé(e)s.

Les maires des communes membres ont été sollicités pour proposer les éventuels changements à opérer au niveau des élu(e)s de leur commune siégeant dans ces commissions, ou pour confirmer que la composition actuelle desdites commissions, telle que délibérée le 8 novembre 2021, ne requiert pas de modifications.

Aussi, il convient de délibérer sur les nouvelles désignations à effectuer au sein des commissions intercommunales de travail proposées sur la liste ci-annexée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

⇒ **PROCÈDE à la mise à jour des élu(e)s membres des commissions intercommunales suivantes et aux désignations afférentes, conformément à la liste annexée à la délibération :**

- **Commission « Eau et assainissement »**
- **Commission « Administration générale et ressources humaines »**
- **Commission « Transports et mobilités »**
- **Commission « Action sociale, logement aidé et gens du voyage »**
- **Commission « Finances et prospective »**
- **Commission « Environnement et transition écologique »**
- **Commission « Infrastructures, travaux, accessibilité et aménagement numérique »**
- **Commission « Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat »**
- **Commission « Développement économique et touristique »**
- **Commission « Prévention et valorisation des déchets et milieux aquatiques »**

2. Transports et mobilités : Conclusion du contrat d'obligations de service public pour l'exploitation du réseau « J'ybus » de transport public de voyageurs par la SIBRA

Rapporteur : Monsieur Sylvain BISTON, Conseiller communautaire

Monsieur Roland LOMBARD, intéressé à l'affaire, sort de la salle et ne participe pas au vote.

1 – Rappel du contexte

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a adopté, en 2013, son schéma directeur des déplacements et infrastructures qui prévoyait notamment la création d'un réseau de transport en commun.

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, la Communauté de Communes a décidé la modification de ses statuts pour prendre la compétence « *Organisation et gestion du transport public de personne* ».

Par sa délibération n° 2015_DEL_114 en date du 28 septembre 2015, la Communauté de Communes a décidé d'approuver la transformation de la SEM Sibra en société publique locale (SPL) et l'augmentation de capital à son profit.

Cette participation au capital de la Sibra, dont elle est devenue actionnaire, a permis à la Communauté de Communes de bénéficier, pour la concrétisation de son projet de transport, de l'ingénierie, de l'expertise et des compétences d'un opérateur interne local, reconnu et expérimenté en matière d'exploitation de réseau de transport collectif urbain.

Et par délibération n° 2017_DEL_146 du 30 novembre 2017, la Communauté de Communes a adopté le principe de création d'un réseau de transport public de voyageurs. Par la même délibération, elle a également instauré le versement transport sur son ressort territorial pour assurer une partie du financement du service précité.

C'est dans ces conditions, brièvement résumées, que par délibération n° 2019_DEL_022 du 25 mars 2019, la Communauté de Communes a autorisé son Président à conclure un contrat d'obligations de service public avec la Sibra, ayant pour objet l'exploitation du réseau de transport relevant de sa compétence et dénommé « J'ybus ». Un premier contrat d'obligations de service public a ainsi été signé le 4 avril 2019, pour un début d'exploitation des services de transport J'ybus le 14 septembre 2019. Il expirera le 31 août 2023.

Envisageant le renouvellement de ce contrat, la Communauté de Communes a approuvé, par une délibération n° 2023_DEL_073 du 24 avril 2023, le principe du recours à la SPL Sibra pour l'exploitation de son réseau de transport et a autorisé son Président à engager toute démarche nécessaire à la préparation d'un nouveau contrat de service public susceptible d'être conclu avec la SPL Sibra.

2 – Aboutissement de la phase de préparation du nouveau contrat d'exploitation

Les réflexions entreprises ont confirmé que le réseau actuel présentait un degré de maturité en justifiant le maintien en l'état. Le réseau J'ybus actuellement organisé par la Communauté de Communes comporte, dans son dernier état, cinq (5) lignes :

- Une ligne principale régulière (Ligne 1) ;
- Une ligne secondaire régulière (Ligne 2) ;
- Une troisième ligne fonctionnant sur le principe du transport à la demande (Ligne 3) ;
- Deux lignes interurbaines régulières issue de la restructuration des lignes n°32 et n°33 transférées par la Région (lignes J4 et J5).

Dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation, le réseau demeurerait inchangé. Il en irait de même du règlement du service de transport public de voyageurs, de la grille tarifaire pour l'accès au réseau et des conditions générales de vente des titres.

Le nouveau contrat d'exploitation prévoirait, à l'issue de négociation avec la Sibra, que cette dernière exploiterait de nouveau le réseau pour une durée de cinq années. Il entrerait en vigueur le 1^{er} septembre 2023 et expirerait normalement le 31 août 2028.

Ce contrat définit les obligations respectives des Parties et acte notamment le rôle déterminant de la Communauté de Communes qui, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, définit la politique générale, les orientations et l'organisation des services de transport, ce qui inclut notamment l'adaptation et les changements de tarifs, la définition du programme de développement du réseau et le contrôle de la conformité de la gestion de la Sibra – sur laquelle la Communauté de Communes exerce un contrôle « analogue » à celui qu'elle exerce sur ses propres services – avec la politique qu'elle a définie.

Contrairement au premier contrat d'obligation de service attribué à la Sibra, le nouveau contrat prévoirait, dès son entrée en vigueur, que l'exploitant serait chargé de l'exécution des opérations de contrôle des usagers sur le réseau. Cette obligation avait été transférée à la Sibra à la faveur d'un avenant n° 1, conclu au cours de l'exécution du contrat actuel.

De la même façon, le nouveau contrat d'obligation de service prévoirait, dès sa conclusion, une démarche Qualité destinée à mesurer le niveau de qualité de service produit par la Sibra. Adoptée en cours d'exécution du contrat actuellement en vigueur par voie d'avenant (n°3) cette démarche, éprouvée par l'expérience, permet d'intéresser l'exploitant à la qualité du service offert aux usagers. En effet, des résultats du contrôle qualité dépend une part de la rémunération de la Sibra qui est intéressée à la qualité du service. Ce mécanisme d'intéressement, qui est encadré afin d'éviter tout risque de rémunération excessive de l'opérateur interne, est classiquement complété par des dispositions relatives aux pénalités en cas de défaillance et, plus généralement, de sanction de l'opérateur interne. Il est apparu opportun de pérenniser le dispositif.

En plus de mettre gratuitement à la disposition de la Sibra, comme dans le cadre du contrat actuel, les principaux biens nécessaires à l'exploitation et d'assurer le financement de certains travaux, de fournitures et de charges prévus au contrat, la Communauté de Communes verserait à la Sibra, dans le cadre d'un nouveau contrat, une rémunération eu égard aux sujétions de service public du réseau afin de contribuer à l'équilibre financier du contrat, dans le respect des dispositions de l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales, de l'article L.1431-1 du Code des transports et du Règlement européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transports de voyageurs.

La base de la rémunération de la Sibra serait la suivante (HT valeurs 2023) :

Années	Dp
2023	450 770 €
2024	1 282 774 €
2025	1 281 319 €
2026	1 293 157 €
2027	1 303 349 €
2028	828 928 €

La Communauté de Communes conserverait, comme dans le cadre du contrat actuellement en vigueur, les recettes du service.

La Sibra, en qualité d'opérateur interne, a quant à elle une mission de gestion du réseau de transport public de voyageurs, à l'aide des biens mis à sa disposition (dont elle assurera l'entretien) et des moyens qui lui sont propres, dans le respect des règles définies dans le contrat d'obligations de service public. Elle dispose de tous pouvoirs concernant l'organisation de son entreprise et le choix des moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission avec un double souci de prix de revient minimum et d'efficacité maximale.

La Sibra apporte, pour ce faire, toute sa compétence ainsi que les moyens humains nécessaires à l'exécution du service public. Elle a également, sous le contrôle de la Communauté de Communes, la maîtrise de la politique commerciale et marketing et doit en outre savoir prendre des initiatives qu'elle soumet à la Communauté de Communes, au mieux des intérêts de celle-ci et des usagers du réseau. Elle propose à la Communauté de Communes les projets et les études qu'elle a réalisés à son intention. La Communauté de Communes décide, seule, des suites à donner aux propositions de la Sibra.

En qualité d'opérateur interne, la Sibra fait preuve d'une grande transparence, en s'obligeant notamment à la communication de toute information et de tout rapport utiles à l'exercice du contrôle analogue par la Communauté de Communes, lequel s'exercera notamment par le biais du « Comité de suivi » prévu au contrat d'exploitation liant la Sibra à la Communauté de Communes.

Ce nouveau contrat d'obligations de service public comporterait en outre de nouvelles obligations légales, intégrées dans le contrat actuel par voie d'avenant (n° 2), concernant le respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public ainsi que des obligations au titre du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Le contrat d'exploitation ainsi mis au point comporte 14 annexes, dont la liste est la suivante :

- Annexe 1 - Consistance du réseau
- Annexe 2 - Gamme tarifaire
- Annexe 3 - Biens nécessaires à l'exploitation
- Annexe 4 - Informations figurant aux arrêts
- Annexe 5 - Horaires des lignes
- Annexe 6 - Liste des dépositaires et modèle de convention
- Annexe 7 - Charges et produits du compte de gestion de l'exploitation
- Annexe 8 - Logo et charte graphique " J'ybus "
- Annexe 9 - Plan de transport adapté et d'information des usagers
- Annexe 10 - Plan pluriannuel marketing
- Annexe 11 - Liste des transporteurs et prestations affrétés
- Annexe 12 - Détail du taux moyen, en pourcentage, des charges légales et conventionnelles applicables en juin 2023
- Annexe 13 - Règlement du service et conditions générales de vente
- Annexe 14 - Référentiels de la démarche Qualité

Telles sont les principales caractéristiques du contrat d'exploitation qu'il est proposé de conclure avec la Sibra afin de lui confier sans mise en concurrence ni publicité préalable, conformément à l'article L.2511-3 du Code de la commande publique, l'exploitation du réseau de transport public de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

3. – Délibération sur l'attribution directe du contrat d'exploitation à la Sibra

Il appartient désormais au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie de se prononcer, au regard du présent rapport présentant les caractéristiques du contrat d'exploitation, sur l'approbation des termes de ce dernier et la conclusion dudit contrat avec la Sibra.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE les termes du projet de contrat d'obligations de service public (et ses annexes) pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,**
- **ATTRIBUE à la société Sibra le contrat d'obligations de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la société Sibra le contrat d'obligations de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ainsi que toute modification de contrat, notamment les avenants, sans incidence financière en plus-value sur le montant prévisionnel du contrat.**

M. LOMBARD réintègre la séance.

3. Action sociale : Délégation de pouvoir au Président en matière de conventions relatives à la réalisation, au développement et au financement des actions seniors

Rapporteur : Madame Laurence KENNEL, Vice-présidente

Depuis 2017, dans l'exercice de sa compétence d'Action Sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie organise, développe et finance de multiples actions sur la prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement pour les seniors du territoire.

Les manifestations, évènementiels et ateliers mis en œuvre par le Pôle Social de la collectivité peuvent faire l'objet de soutien et d'accompagnement financiers de la part des partenaires institutionnels en charge de la gérontologie, comme le Département, la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), la MSA (Mutuelle sociale agricole), l'ARS (Agence régionale de santé) ...

Pour ce faire, la Communauté de communes est amenée à répondre à des appels à projets ou à solliciter directement ces partenaires médico-sociaux institutionnels en vue d'obtenir des subventions ou de pouvoir bénéficier d'aides financières ponctuelles.

Le versement des aides financières est désormais fréquemment conditionné à la signature de conventions. De même, la collectivité peut être amenée à nouer des partenariats divers avec des intervenants extérieurs du secteur gérontologique, en particulier des associations. Ces partenariats prennent fréquemment la forme d'une convention.

Il est rappelé que l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

En dehors des matières sus-énoncées, le Conseil communautaire est autorisé à déléguer au Président toute compétence.

Ainsi, au regard de la fréquence de passation des conventions en lien avec l'action sociale, dirigées vers les personnes âgées afin de prévenir la perte d'autonomie et de lutter contre l'isolement des seniors du territoire intercommunal, il serait opportun de déléguer la passation et la signature de ces conventions au Président, comme l'autorisent les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT. Cette délégation viendrait s'ajouter aux délégations d'ores et déjà octroyées par le Conseil communautaire au Président, notamment en application de la délibération n°2022_DEL_081 en date du 27 juin 2022.

Il est précisé que qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT ci-dessus énuméré, « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Au titre des interventions :

Madame Laurence KENNEL précise que le pôle social a proposé beaucoup d'animations seniors telles que le yoga sur chaise, les ateliers cuisine, le cinéma, un débat, des ateliers numériques, la rédaction de directives anticipées. Des seniors de toutes les communes participent et font d'excellents retours sur ces animations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DONNE délégation de pouvoirs à Monsieur le Président pour passer, signer et exécuter toute convention relative à la réalisation, au développement et au financement des actions sociales d'intérêt communautaire en lien avec la prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement des seniors**
- **DECIDE qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives à la délégation de pouvoir sus exposées sont prises par un(e) vice-président(e) pris(e) dans l'ordre de rang établi lors de l'élection des vice-présidents.**

4. Développement économique : Modification de la délibération DEL 2019 63 concernant la vente des parcelles cadastrées section A n°1908 et n°1788 à la SCI les Cèdres Bleues pour la mise en place d'une servitude d'utilité publique (en lieu et place du droit de passage pour une voie verte de 5 m de large à l'extrémité nord du terrain)

Rapporteur : Madame Fanny DUMAINE, Vice-présidente

Par la délibération n°2019_DEL_063 du 20 mai 2019 et sous réserve de pouvoir conserver un droit de passage pour une voie verte de 5 m de large à l'extrémité nord du terrain, le conseil communautaire a vendu les parcelles cadastrées section A n°1908 et n°1788 (surface totale de 1 469 m²), situées dans la zone d'activité économique des Grives à Marigny-Saint-Marcel à la SCI LES CEDRES BLEUS, représentée par Monsieur Stéphane LONG, au prix de 58 760 € hors taxe.

Cette acquisition vient répondre aux besoins de développement de la société EMG Presses et permettra la réalisation d'un second bâtiment.

Au regard de la configuration des parcelles, le projet de construction de la société EMG Presses oblige à prévoir des travaux de canalisation et de comblement du fossé de gestion des eaux de ruissellement qui traverse actuellement ce terrain.

Dans un contexte de tension sur la ressource en eau et de préservation des milieux, la Communauté de communes souhaite privilégier la réduction de l'imperméabilisation des sols et favoriser des modes de gestion plus durables, favorisant l'infiltration des eaux.

Après concertation avec l'acquéreur, il s'avère préférable de prévoir le dévoiement de ce fossé plutôt que son comblement, pour permettre la construction du bâtiment.

Un nouveau fossé de gestion des eaux sera aménagé afin de maintenir un ruissellement en surface.

Ces travaux seront financés et réalisés par la Communautés de communes.

Aussi, afin de faciliter la gestion et l'entretien de ce fossé et compte tenu du tracé des canalisations d'eaux passant en limite des parcelles A n°1908 et n°1788, la Communauté de communes doit constituer une servitude de passage.

L'acte de vente n'étant pas signé et la condition initiale de vente non réalisée, il est proposé de conditionner la cession des parcelles cadastrées A n°1908 et n°1788 à la constitution non plus d'un droit de passage pour une voie verte mais d'une servitude de passage sur lesdites parcelles en vue de l'aménagement d'une noue pour l'écoulement des eaux de ruissellement, conformément au plan ci-annexé.

Il est rappelé que par délibération n°2022_DEL_081 du 27 juin 2022, le Conseil communautaire a donné délégation à Monsieur le Président pour la conclusion des conventions de servitude de passage. Les frais afférents à cette constitution de servitude sont pris en charge par la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ABROGE la délibération n°2019_DEL_063 du 20 mai 2019 concernant la vente des parcelles cadastrées section A n°1908 et n°1788, situées dans la zone d'activité économique des Grives à Marigny-Saint-Marcel à la SCI LES CEDRES BLEUS**
- **REITÈRE la vente des parcelles susmentionnées, dont la surface totale est de 1 469 m², à la SCI LONG IMMO ou à toute personne morale qu'elle se substituera, au prix de cinquante-huit mille sept-cent soixante euros (58 760 €)**
- **CONDITIONNE la vente desdites parcelles à la constitution d'une servitude de passage en vue de l'aménagement d'une noue pour l'écoulement des eaux de ruissellement**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette vente.**

5. Fourniture de carburant par cartes accréditives pour le parc de véhicules - Autorisation anticipée de signature

Rapporteur : M. François RAVOIRE

La Communauté de communes dispose d'une flotte composée de 8 véhicules poids-lourds pour la gestion des déchets, 11 véhicules utilitaires et 10 véhicules légers. Du fait du volume de cette flotte, un accord-cadre a été conclu pour la fourniture de carburants au moyen de cartes accréditives.

Cet accord-cadre arrive à son terme fin août 2023.

Dans ce cadre, il convient de lancer une consultation en procédure formalisée selon un appel d'offres ouvert (articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique).

Le marché public fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable trois fois 12 mois par tacite décision de l'acheteur, soit une durée totale maximale de 4 ans.

Le marché serait décomposé en 2 lots comme suit :

- Lot n°1 : Fourniture de carburants pour les véhicules légers et utilitaires
Montant maximum annuel : 75 000 € HT
Soit un montant global maximum de 300 000 € HT sur 4 ans.
- Lot n°2 : Fourniture de carburants pour les véhicules poids-lourds
Montant maximum annuel : 300 000 € HT
Soit un montant global maximum de 1 200 000 € HT sur 4 ans.

Par délibération n°2022_DEL_081 du 27 juin 2022, le Conseil communautaire a donné délégation au Président pour signer les marchés publics de fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée (215 000 € HT au 1^{er} janvier 2023). En l'espèce, le montant maximum global sur 4 ans cumulé de l'ensemble des lots du marché s'élève à 1 500 000 € HT. Ce montant étant supérieur à celui de la délégation générale précitée, une délibération du Conseil communautaire est par conséquent nécessaire pour autoriser la signature du marché public en cause.

En application de l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux communautés de communes en vertu de l'article L.5211-2 du même code, le Conseil communautaire peut charger le Président de passer un marché ou un accord-cadre déterminé par délibération prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Il est donc proposé d'autoriser dès à présent le Président à conclure le marché public nécessaire à la réalisation des prestations précitées, notamment pour favoriser une conclusion plus rapide du marché à venir compte tenu de l'achèvement du marché public en cours en août 2023.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commission d'appel d'offres (CAO) devra en tout état de cause être réunie au terme de la procédure de mise en concurrence pour décider l'attribution des lots (art. L.1414-2 du CGCT).
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des lots de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de carburant par cartes accréditives pour le parc de véhicules dont les montants maximums sont fixés comme suit :**
 - **Lot n°1 : Fourniture de carburant pour les véhicules légers et utilitaires**
Montant maximum annuel : 75 000 € HT
Soit un montant global maximum de 300 000 € HT sur 4 ans.
 - **Lot n°2 : Fourniture de carburant pour les véhicules poids-lourds**
Montant maximum annuel : 300 000 € HT
Soit un montant global maximum de 1 200 000 € HT sur 4 ans.
- **PRECISE que le Président est autorisé à signer les lots du marché public précité et toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications de marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget.**

6. Finances

Rapporteur : Monsieur François RAVOIRE, Vice-président

6.1 Comptes de Gestion 2022 – Exercice 2022

Le compte de gestion qui est établi par le comptable public a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il est ainsi présenté au vote les comptes de gestion de l'activité 2022 pour chacun des budgets de la Communauté de Communes : Budget Principal et Budgets Annexes.

6.1.1 Budget principal

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget principal n'appelle aucune réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget principal.

6.1.2 Budgets Annexes

6.1.2.1 Zones d'Activités Economique

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget annexe Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget annexe Zones d'Activités Economiques n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe Zones d'Activités Economiques.

6.1.2.2 Immobilier d'entreprises

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget annexe Immobilier d'Entreprises de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget annexe Immobilier d'Entreprises n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe immobilier d'entreprises.

6.1.2.3 Transports Scolaires

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports Scolaires de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports Scolaires n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports Scolaires.

6.1.2.4 Transports publics de voyageurs et Déplacements.

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports Publics de voyageurs et déplacements de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports Publics de voyageurs et déplacements n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports publics de voyageurs et Déplacements.

6.1.2.5 Elimination et valorisation des déchets ménagers

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget annexe Elimination et Valorisation des déchets ménagers de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget annexe Elimination et Valorisation des déchets ménagers de la Communauté de Communes n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe élimination et valorisation des déchets ménagers.

6.1.2.6 Eau potable

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget annexe eau potable de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget annexe eau potable n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe eau potable.

6.1.2.7 Assainissement

Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public, a pour vocation de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après avoir réceptionné le compte de gestion 2022 du budget annexe assainissement de la Communauté de Communes sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Dès lors où les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote dans un second temps, lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Statuant sur les résultats de clôture ;

Le compte de gestion 2022 du budget annexe assainissement n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe assainissement.

6.2 Comptes Administratifs - Exercice 2022

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Pour précision, le conseil communautaire doit désigner le (la) président(e) de la séance avant le débat et l'approbation des comptes administratifs. Il(elle) ne peut pas être le(la) secrétaire de séance.

- ⇒ **M. Jean-Pierre LACOMBE est élu président de séance à l'unanimité pour l'ensemble des points financiers relatifs au vote des comptes administratifs.**

Le Président se retire de la salle au moment des votes des comptes administratifs.

6.2.1 Compte Administratif 2022 / Budget Principal

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget principal pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget principal qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_088 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes, selon les sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 085 257,00	1 203 260,98	300 366,56	95 469,00	466 160,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 079 420,00	2 057 414,48	0,00	0,00	22 005,52
014	Atténuations de produits	8 293 000,00	8 221 570,49	0,00	0,00	71 429,51
65	Autres charges de gestion courante	3 647 950,21	3 231 435,27	102 812,50	0,00	313 702,44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 085 627,21	14 713 681,22	403 179,06	95 469,00	873 297,93
66	Charges financières	43 355,92	39 343,59	4 012,33	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 961,90	8 561,90	0,00	0,00	1 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	2 433,00	2 433,00			0,00
022	Dépenses imprévues	618 044,36				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 759 422,39	14 764 019,71	407 191,39	95 469,00	1 492 742,29
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 283 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	320 000,00	318 573,79			1 426,21
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 603 000,00	318 573,79			1 284 426,21
TOTAL		18 362 422,39	15 082 593,50	407 191,39	95 469,00	2 777 168,50
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	21 721,36	0,00	0,00	-21 721,36
70	Produits services, domaine et ventes div	1 040 675,00	988 843,66	32 465,02	0,00	19 366,32
73	Impôts et taxes	9 778 636,70	9 957 874,72	0,00	0,00	-179 238,02
74	Dotations et participations	5 096 585,00	5 115 058,34	52 211,26	0,00	-70 684,60
75	Autres produits de gestion courante	649 010,80	26 890,04	0,00	0,00	622 120,76
Total des recettes de gestion courante		16 564 907,50	16 110 388,12	84 676,28	0,00	369 843,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	19 954,16	0,00	0,00	-17 954,16
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	316 681,15	2 080,98			314 600,17
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 883 588,65	16 132 423,26	84 676,28	0,00	666 489,11
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	40 000,00	11 941,70			28 058,30
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00	11 941,70			28 058,30
TOTAL		16 923 588,65	16 144 364,96	84 676,28	0,00	694 547,41
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 2 060 944,54				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	899 489,70	293 068,10	199 519,62	406 901,98
204	Subventions d'équipement versées	478 500,00	99 400,00	3 000,00	376 100,00
21	Immobilisations corporelles	4 160 116,44	1 697 869,58	62 134,62	2 400 112,24
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 488 753,00	15 673,73	512 474,61	960 604,66
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 026 859,14	2 106 011,41	777 128,85	4 143 718,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	73 166,00	73 166,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	392 461,22	390 961,22	0,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 085 542,08	41 903,14	0,00	1 043 638,94
020	Dépenses imprévues	350 817,19			
	Total des dépenses financières	1 901 986,49	506 030,36	0,00	1 395 956,13
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 928 845,63	2 612 041,77	777 128,85	5 539 675,01
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	40 000,00	20 803,70		19 196,30
041	Opérations patrimoniales (1)	12 490,80	3 628,80		8 862,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	52 490,80	24 432,50		28 058,30
	TOTAL	8 981 336,43	2 636 474,27	777 128,85	5 567 733,31
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	209 716,75	202 566,00	1 650,75	5 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	55 689,51	0,00	-55 689,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	209 716,75	258 255,51	1 650,75	-50 189,51
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	489 000,00	134 378,21	0,00	354 621,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 783 000,00	1 783 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 011,91	416 721,65	0,00	-316 709,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 373 511,91	2 334 099,86	0,00	39 412,05
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 583 228,66	2 592 355,37	1 650,75	-10 777,46
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	1 283 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	320 000,00	327 435,79		-7 435,79
041	Opérations patrimoniales (1)	12 490,80	3 628,80		8 862,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 615 490,80	331 064,59		1 284 426,21
	TOTAL	4 198 719,46	2 923 419,96	1 650,75	1 273 648,75
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 4 782 616,97			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

6.2.2 Comptes Administratifs / Budgets Annexes

6.2.2.1 Compte Administratif 2022 / Zones d'Activité Economique

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget annexe Zones d'Activités Economiques pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget annexe Zones d'Activités Economiques de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget annexe Zones d'Activités Economiques qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_089 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE le compte administratif 2022 du budget annexe portant sur les Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes, selon les sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 407 353,53	292 150,74	44 270,74	0,00	1 070 932,05
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	622 110,80	0,00	0,00	0,00	622 110,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 029 464,33	292 150,74	44 270,74	0,00	1 693 042,85
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 029 464,33	292 150,74	44 270,74	0,00	1 693 042,85
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 874 232,12	2 874 232,12			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 874 232,12	2 874 232,12			0,00
TOTAL		4 903 696,45	3 166 382,86	44 270,74	0,00	1 693 042,85
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	603 727,74	452 312,18	0,00	0,00	151 415,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		603 727,74	452 312,18	0,00	0,00	151 415,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	370 836,55	0,00	0,00	0,00	370 836,55
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		974 564,29	452 312,18	0,00	0,00	522 252,11
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	3 576 449,39	2 436 855,93			1 139 593,46
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 576 449,39	2 436 855,93			1 139 593,46
TOTAL		4 551 013,68	2 889 168,11	0,00	0,00	1 661 845,57
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 352 682,77				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	416 721,65	416 721,65	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		416 721,65	416 721,65	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		416 721,65	416 721,65	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	3 576 449,39	2 436 855,93		1 139 593,46
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 576 449,39	2 436 855,93		1 139 593,46
TOTAL		3 993 171,04	2 853 577,58	0,00	1 139 593,46
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 085 542,08	41 903,14	0,00	1 043 638,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 085 542,08	41 903,14	0,00	1 043 638,94
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 085 542,08	41 903,14	0,00	1 043 638,94
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 874 232,12	2 874 232,12		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 874 232,12	2 874 232,12		0,00
TOTAL		3 959 774,20	2 916 135,26	0,00	1 043 638,94

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		(2) 33 396,84			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

6.2.2.2 Compte Administratif 2022 / Immobilier d'Entreprises

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget annexe Immobilier d'Entreprises pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget annexe Immobilier d'Entreprises de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget annexe Immobilier d'entreprises qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_090 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ARRÊTE pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2022 du budget annexe Immobilier d'Entreprises de la Communauté de Communes, qui n'a fait l'objet d'aucune écriture comptable sur l'exercice 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 682,26	0,00	0,00	0,00	16 682,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 682,26	0,00	0,00	0,00	16 682,26
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 682,26	0,00	0,00	0,00	16 682,26
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		16 682,26	0,00	0,00	0,00	16 682,26
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 16 682,26				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 025,67			
	Total des dépenses financières	1 025,67	0,00	0,00	1 025,67
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	151 025,67	0,00	0,00	151 025,67
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	151 025,67	0,00	0,00	151 025,67
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 1 025,67			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

6.2.2.3 Compte Administratif 2022 / Transports Scolaires

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget annexe Transports Scolaires pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget annexe Transports Scolaires de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports Scolaires qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_091 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 35 VOIX POUR (101 DUMONT Patrick , 103 ROLLAND Alain , 104 BASTIAN Patrick , 105 LOMBARD Roland , 106 KENNEL Laurence , 107 LACOMBE Jean-pierre , 109 DAUNIS Christiane (Jean-pierre 107 LACOMBE) , 110 FAVRE Jean-pierre , 111 BLOCMAN Jean-michel , 112 VIBERT Martine , 114 DÉPLANTE Daniel , 116 MONTEIRO-BRAZ Miguel , 118 TURK-SAVIGNY Eddie , 119 BOUKILI Manon (Daniel 114 DÉPLANTE) , 120 TRUFFET Jean-Marc (Eddie 118 TURK-SAVIGNY) , 121 DUMAINE Fanny , 123 STABLEAUX Marie , 124 COGNARD Catherine (Fanny 121 DUMAINE) , 125 CHAL Ingrid , 126 ABRY Michel , 127 DULAC Christian , 129 LABORIER Edwige , 130 BERNARD-GRANGER Serge , 131 HECTOR Philippe , 132 CROENNE Astrid , 133 PERISSOUD Jean-François , 134 TRANCHANT Yohann , 135 BOUCHET Geneviève , 136 BISTON Sylvain , 137 MUGNIER Joël , 138 RAVOIRE François , 139 PAILLE Françoise , 140 DERRIEN Patrice , 141 VENDRASCO Isabelle , 142 GIVEL Marie (Martine 112 VIBERT))

Et 1 ABSTENTION (102 ROUPIOZ Sylvia)

ARRÊTE pour chacune des deux sections le **Compte Administratif 2022** du budget annexe Transports Scolaires de la Communauté de Communes, selon les sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 164 690,00	2 142 672,07	18 446,83	0,00	3 571,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 000,00	132 375,32	0,00	0,00	7 624,68
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 407,91	10 130,51	0,00	0,00	277,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 315 097,91	2 285 177,90	18 446,83	0,00	11 473,18
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 598,72	4 114,57	0,00	0,00	1 484,15
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	1 500,00	1 500,00			0,00
022	Dépenses imprévues	4 493,37				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 326 690,00	2 290 792,47	18 446,83	0,00	17 450,70
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	18 870,00	18 859,63			10,37
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 870,00	18 859,63			10,37
TOTAL		2 345 560,00	2 309 652,10	18 446,83	0,00	17 461,07
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 166 803,64				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	179 500,00	178 665,75	0,00	0,00	834,25
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 330 751,64	2 312 356,98	0,00	0,00	18 394,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	745,59	0,00	0,00	-745,59
Total des recettes de gestion courante		2 510 251,64	2 491 968,32	0,00	0,00	18 283,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	823,00	0,00	0,00	-823,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	1 500,00	1 500,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 511 751,64	2 494 291,32	0,00	0,00	17 460,32
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	612,00	611,25			0,75
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		612,00	611,25			0,75
TOTAL		2 512 363,64	2 494 902,57	0,00	0,00	17 461,07
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	2 773,20	0,00	226,80
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 000,00	2 773,20	0,00	226,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 000,00	2 773,20	0,00	226,80
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	612,00	611,25		0,75
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	612,00	611,25		0,75
	TOTAL	3 612,00	3 384,45	0,00	227,55
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500,00	510,62	0,00	-10,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	500,00	510,62	0,00	-10,62
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	500,00	510,62	0,00	-10,62
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	18 870,00	18 859,63		10,37
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 870,00	18 859,63		10,37
	TOTAL	19 370,00	19 370,25	0,00	-0,25

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 29 594,64			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

6.2.2.4 Compte administratif 2022 / Transports publics de voyageurs et déplacements

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget annexe Transports Publics de Voyageurs et Déplacements pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget annexe Transports Publics de Voyageurs et Déplacements de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports Publics de Voyageurs et Déplacements qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_092 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 35 VOIX POUR (101 DUMONT Patrick , 103 ROLLAND Alain , 104 BASTIAN Patrick , 105 LOMBARD Roland , 106 KENNEL Laurence , 107 LACOMBE Jean-pierre , 109 DAUNIS Christiane (Jean-pierre 107 LACOMBE) , 110 FAVRE Jean-pierre , 111 BLOCMAN Jean-michel , 112 VIBERT Martine , 114 DÉPLANTE Daniel , 116 MONTEIRO-BRAZ Miguel , 118 TURK-SAVIGNY Eddie , 119 BOUKILI Manon (Daniel 114 DÉPLANTE) , 120 TRUFFET Jean-Marc (Eddie 118 TURK-SAVIGNY) , 121 DUMAINE Fanny , 123 STABLEAUX Marie , 124 COGNARD Catherine (Fanny 121 DUMAINE) , 125 CHAL Ingrid , 126 ABRY Michel , 127 DULAC Christian , 129 LABORIER Edwige , 130 BERNARD-GRANGER Serge , 131 HECTOR Philippe , 132 CROENNE Astrid , 133 PERISSOUD Jean-François , 134 TRANCHANT Yohann , 135 BOUCHET Geneviève , 136 BISTON Sylvain , 137 MUGNIER Joël , 138 RAVOIRE François , 139 PAILLE Françoise , 140 DERRIEN Patrice , 141 VENDRASCO Isabelle , 142 GIVEL Marie (Martine 112 VIBERT)) ;

Et 1 ABSTENTION (102 ROUPIOZ Sylvia)

ARRÊTE pour chacune des deux sections le **Compte Administratif 2022** du budget Transports Publics de Voyageurs et Déplacements de la Communauté de Communes, selon les sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 135 558,00	1 065 307,32	38 924,39	0,00	31 326,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 800,00	200 634,98	0,00	0,00	165,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 977,04	1 973,42	0,00	0,00	9 003,62
Total des dépenses de gestion courante		1 347 335,04	1 267 915,72	38 924,39	0,00	40 494,93
66	Charges financières	439,50	354,38	84,38	0,00	0,74
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 347 774,54	1 268 270,10	39 008,77	0,00	40 495,67
023	Virement à la section d'investissement (4)	54 794,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	164 492,00	149 057,19			15 434,81
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		219 286,00	149 057,19			70 228,81
TOTAL		1 567 060,54	1 417 327,29	39 008,77	0,00	110 724,48
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	139 300,00	97 701,09	18 513,00	0,00	23 085,91
73	Produits issus de la fiscalité(5)	621 000,00	713 797,78	0,00	0,00	-92 797,78
74	Subventions d'exploitation	731 110,54	531 385,32	0,00	0,00	199 725,22
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 242,67	0,00	0,00	-242,67
Total des recettes de gestion courante		1 492 410,54	1 344 226,86	18 513,00	0,00	129 670,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	88 839,21	0,00	0,00	-88 839,21
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 492 410,54	1 433 066,07	18 513,00	0,00	40 831,47
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	74 650,00	72 114,61			2 535,39
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		74 650,00	72 114,61			2 535,39
TOTAL		1 567 060,54	1 505 180,68	18 513,00	0,00	43 366,86
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	29 870,00	16 928,15	12 810,00	131,85
21	Immobilisations corporelles	362 599,58	352 190,63	10 116,00	292,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	392 469,58	369 118,78	22 926,00	424,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 200,00	60 000,00	0,00	6 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 625,00	2 625,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 210,00			
	Total des dépenses financières	73 035,00	62 625,00	0,00	10 410,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	465 504,58	431 743,78	22 926,00	10 834,80
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	74 650,00	72 114,61		2 535,39
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	74 650,00	72 114,61		2 535,39
	TOTAL	540 154,58	503 858,39	22 926,00	13 370,19
	Pour information	63 210,05			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	46 260,00	0,00	46 260,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	124 000,00	0,00	124 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	170 260,00	0,00	170 260,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 499,00	0,00	0,00	10 499,00
106	Réserves (5)	203 319,63	203 319,63	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	213 818,63	203 319,63	0,00	10 499,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	384 078,63	203 319,63	170 260,00	10 499,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	54 794,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	164 492,00	149 057,19		15 434,81
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	219 286,00	149 057,19		70 228,81
	TOTAL	603 364,63	352 376,82	170 260,00	80 727,81
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

6.2.2.5 Compte Administratif 2022 / Elimination et Valorisation des déchets Ménagers

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget annexe Elimination et Valorisation des déchets Ménagers pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget annexe Elimination et Valorisation des déchets Ménagers de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget annexe Elimination et Valorisation des déchets Ménagers qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_093 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ARRÊTE pour chacune des deux sections le **Compte Administratif 2022** du budget Elimination et Valorisation des déchets Ménagers de la Communauté de Communes, selon les sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 202 860,00	762 914,95	94 079,27	161 534,03	184 331,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	867 000,00	865 173,36	0,00	0,00	1 826,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 639 096,09	1 314 861,69	230 355,33	0,00	93 879,07
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 708 956,09	2 942 950,00	324 434,60	161 534,03	280 037,46
66	Charges financières	22 801,96	17 883,57	4 918,39	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	4 184,48	0,00	0,00	815,52
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	8 718,00	8 718,00			0,00
022	Dépenses imprévues	417,85				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 745 893,90	2 973 736,05	329 352,99	161 534,03	281 270,83
023	Virement à la section d'investissement (2)	436 305,63				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	248 551,47	249 951,47			-1 400,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		684 857,10	249 951,47			434 905,63
TOTAL		4 430 751,00	3 223 687,52	329 352,99	161 534,03	716 176,46
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	12 887,03	0,00	0,00	-7 887,03
70	Produits services, domaine et ventes div	409 280,00	473 706,66	0,00	0,00	-64 426,66
73	Impôts et taxes	3 355 890,00	3 418 525,00	0,00	0,00	-62 635,00
74	Dotations et participations	0,00	9 236,18	0,00	0,00	-9 236,18
75	Autres produits de gestion courante	6 800,00	6 959,20	0,00	0,00	-159,20
Total des recettes de gestion courante		3 776 970,00	3 921 314,07	0,00	0,00	-144 344,07
76	Produits financiers	1 757,38	1 757,38	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 342,95	0,00	0,00	-4 342,95
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	5 597,99	5 597,99			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 784 325,37	3 933 012,39	0,00	0,00	-148 687,02
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	12 930,00	12 930,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 930,00	12 930,00			0,00
TOTAL		3 797 255,37	3 945 942,39	0,00	0,00	-148 687,02
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 633 495,63				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	64 320,00	22 320,00	0,00	42 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 211 876,18	483 136,20	579 581,85	149 158,13
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		60 274,29	21 078,64	3 446,50	35 749,15
Total des dépenses d'équipement		1 336 470,47	526 534,84	583 028,35	226 907,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	193 794,84	193 794,84	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 551,47			
Total des dépenses financières		214 346,31	193 794,84	0,00	20 551,47
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 550 816,78	720 329,68	583 028,35	247 458,75
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	12 930,00	12 930,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 930,00	12 930,00		0,00
TOTAL		1 563 746,78	733 259,68	583 028,35	247 458,75
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	375 941,50	376 375,89	45 841,00	-46 275,39
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 786,68	11 786,68	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 369,67	0,00	-1 369,67
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	26,13	45 401,15	0,00	-45 375,02
Total des recettes d'équipement		387 754,31	434 933,39	45 841,00	-93 020,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	201 000,00	74 716,72	0,00	126 283,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		201 000,00	74 716,72	0,00	126 283,28
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	191 566,13	190 523,33	0,00	1 042,80
Total des recettes réelles d'investissement		780 320,44	700 173,44	45 841,00	34 306,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	436 305,63			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	248 551,47	249 951,47		-1 400,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		684 857,10	249 951,47		434 905,63
TOTAL		1 465 177,54	950 124,91	45 841,00	469 211,63

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		(2) 98 569,24			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

6.2.2.6 Compte Administratif 2022 / Eau potable

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget annexe eau potable pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget annexe eau potable de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget annexe eau potable qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_095 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ARRÊTE pour chacune des deux sections le **Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau Potable de la Communauté de Communes**, selon les sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 341 255,00	1 897 911,19	275 560,67	0,00	167 783,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	840 000,00	780 804,47	0,00	0,00	59 195,53
014	Atténuations de produits	560 000,00	142 000,00	200 445,54	0,00	217 554,46
65	Autres charges de gestion courante	14 423,79	634,33	0,00	0,00	13 789,46
Total des dépenses de gestion courante		3 755 678,79	2 821 349,99	476 006,21	0,00	458 322,59
66	Charges financières	46 791,42	41 122,18	5 633,92	0,00	35,32
67	Charges exceptionnelles	33 000,00	21 409,75	5 000,00	0,00	6 590,25
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	59 139,00	59 139,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	261 214,19				
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 155 823,40	2 943 020,92	486 640,13	0,00	726 162,35
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 071 000,00				
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	840 000,00	837 535,48			2 464,52
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 911 000,00	837 535,48			3 073 464,52
TOTAL		8 066 823,40	3 780 556,40	486 640,13	0,00	3 799 626,87
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	13 400,00	47 907,36	0,00	0,00	-34 507,36
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 762 980,00	3 837 113,61	2 337 998,00	0,00	-1 412 131,61
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 455,00	5 392,07	0,00	0,00	-937,07
Total des recettes de gestion courante		4 780 835,00	3 890 413,04	2 337 998,00	0,00	-1 447 576,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	35 003,64	0,00	0,00	-35 003,64
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	8 423,79	0,00			8 423,79
Total des recettes réelles d'exploitation		4 789 258,79	3 925 416,68	2 337 998,00	0,00	-1 474 155,89
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	224 773,00	224 711,63			61,37
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		224 773,00	224 711,63			61,37
TOTAL		5 014 031,79	4 150 128,31	2 337 998,00	0,00	-1 474 094,52
Pour information		3 052 791,61				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	203 000,00	69 436,77	131 375,48	2 187,75
21	Immobilisations corporelles	358 590,08	121 932,07	58 541,28	178 116,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 958 193,02	846 573,18	696 015,16	2 415 604,68
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 519 783,10	1 037 942,02	885 931,92	2 595 909,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 049,09	200 049,09	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	177,91			
	Total des dépenses financières	200 227,00	200 049,09	0,00	177,91
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 720 010,10	1 237 991,11	885 931,92	2 596 087,07
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	224 773,00	224 711,63		61,37
041	Opérations patrimoniales (2)	5 000,00	1 177,50		3 822,50
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	229 773,00	225 889,13		3 883,87
	TOTAL	4 949 783,10	1 463 880,24	885 931,92	2 599 970,94
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	169 939,00	165 974,89	301 878,00	-297 913,89
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	21 837,56	0,00	-6 837,56
	Total des recettes d'équipement	454 939,00	187 812,45	301 878,00	-34 751,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	331 203,65	331 203,65	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	331 203,65	331 203,65	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	786 142,65	519 016,10	301 878,00	-34 751,45
021	Virement de la section d'exploitation (2)	3 071 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	840 000,00	837 535,48		2 464,52
041	Opérations patrimoniales (2)	5 000,00	1 177,50		3 822,50
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 916 000,00	838 712,98		3 077 287,02
	TOTAL	4 702 142,65	1 357 729,08	301 878,00	3 042 535,57
	Pour information	247 640,45			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

6.2.2.7 Compte Administratif 2022 / Assainissement

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

Au regard de la présentation des comptes et des résultats du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2022 ;

Dès lors où les écritures du compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2022 sont conformes à celles du Comptable du Trésor retracées dans le compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement qui a préalablement fait l'objet d'un vote le 26 juin 2023 par délibération 2023_DEL_094 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ARRÊTE pour chacune des deux sections le **Compte Administratif 2022** du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes, selon les sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 874 450,00	1 385 120,82	276 736,50	0,00	212 592,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	504 000,00	467 387,25	0,00	0,00	36 612,75
014	Atténuations de produits	230 500,00	44 033,00	93 407,21	0,00	93 059,79
65	Autres charges de gestion courante	88 351,16	632,23	0,00	0,00	87 718,93
Total des dépenses de gestion courante		2 697 301,16	1 897 173,30	370 143,71	0,00	429 984,15
66	Charges financières	165 515,64	162 370,31	1 844,99	0,00	1 300,34
67	Charges exceptionnelles	132 600,00	23 225,41	0,00	0,00	109 374,59
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	130 000,00	130 000,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	195 077,52				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 320 494,32	2 212 769,02	371 988,70	0,00	735 736,60
023	Virement à la section d'investissement (4)	6 795 396,97				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	920 500,00	918 109,82			2 390,18
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 715 896,97	918 109,82			6 797 787,15
TOTAL		11 036 391,29	3 130 878,84	371 988,70	0,00	7 533 523,75
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 600,00	11 620,32	0,00	0,00	-5 020,32
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 031 540,00	3 454 737,87	2 338 728,00	0,00	-761 925,87
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	111 600,00	64 794,03	0,00	0,00	46 805,97
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des recettes de gestion courante		5 152 240,00	3 531 152,22	2 338 728,00	0,00	-717 640,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	609,43	0,00	0,00	-609,43
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	61 251,16	0,00			61 251,16
Total des recettes réelles d'exploitation		5 213 491,16	3 531 761,65	2 338 728,00	0,00	-656 998,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	408 000,00	407 944,70			55,30
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		408 000,00	407 944,70			55,30
TOTAL		5 621 491,16	3 939 706,35	2 338 728,00	0,00	-656 943,19
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		5 414 900,13				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	251 982,00	26 791,26	49 288,00	175 902,74
21	Immobilisations corporelles	1 103 341,55	766 430,11	135 865,30	201 046,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 950 019,64	815 940,34	921 592,33	5 212 486,97
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 305 343,19	1 609 161,71	1 106 745,63	5 589 435,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	473 055,00	473 052,81	0,00	2,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		473 055,00	473 052,81	0,00	2,19
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 778 398,19	2 082 214,52	1 106 745,63	5 589 438,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	408 000,00	407 944,70		55,30
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		408 000,00	407 944,70		55,30
TOTAL		9 186 398,19	2 490 159,22	1 106 745,63	5 589 493,34
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	298 172,00	104 377,00	254 359,00	-60 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	23 199,03	0,00	-13 199,03
Total des recettes d'équipement		308 172,00	127 576,03	254 359,00	-73 763,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	1 091 705,67	1 091 705,67	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 091 705,67	1 091 705,67	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 399 877,67	1 219 281,70	254 359,00	-73 763,03
021	Virement de la section d'exploitation (2)	6 795 396,97			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	920 500,00	918 109,82		2 390,18
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 715 896,97	918 109,82		6 797 787,15
TOTAL		9 115 774,64	2 137 391,52	254 359,00	6 724 024,12
Pour information		70 623,55			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

➔ **Monsieur le Président revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.**

6.3 Affectations définitives des résultats 2022 suite reprise anticipée aux budgets primitifs 2023

A la suite de la reprise anticipée des résultats 2022 aux Budgets Primitifs 2023, les résultats de clôture identifiés aux Comptes Administratifs 2022 et confirmés par les comptes de gestion 2022, demandent à présent à être affectés définitivement.

6.3.1 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Budget Principal

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_088 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget principal ;

Vu la délibération 2023_DEL_097 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget principal ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_019 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2022 du budget principal ;

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	15 489 784,89	G	16 229 041,24
	Section d'investissement	B	2 636 474,27	H	2 923 419,96
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 060 944,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	4 782 616,97 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	18 126 259,16	= G+H+I+J	25 996 022,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	95 469,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	777 128,85	L	1 650,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	872 597,85	= K+L	1 650,75
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	15 585 253,89	= G+I+K	18 289 985,78
	Section d'investissement	= B+D+F	3 413 603,12	= H+J+L	7 707 687,68
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	18 998 857,01	= G+H+I+J+K+L	25 997 673,46

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- APPROUVE les résultats 2022 tels qui ont été affectés par anticipation au budget primitif 2023 conformément aux délibérations du 27 mars 2023 référencées 2023_DEL_019 et 2023_DEL_020 concernant le budget principal ;
- REPORTE à la section d'investissement de l'exercice 2023, d'une part le résultat de clôture excédentaire au 31 décembre 2022 de 5 069 562 € 66 (Recettes) ; d'autre part les restes à réaliser au 31 décembre 2022 qui s'élèvent à hauteur de 777 128 € 85 en dépenses et à 1 650 € 75 en recettes ;
- REPORTE à la section de fonctionnement de l'exercice 2023, le résultat excédentaire de clôture de 2 800 200 € 89 ainsi que les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement pour 95 469 €.

6.3.2 Affectation des résultats / Budgets Annexes

6.3.2.1 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Zones d'Activités Economiques

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_089 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget Zones d'Activités Economiques ;

Vu la délibération 2023_DEL_098 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget Zones d'Activités Economiques ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_030 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2022 du budget Zones d'Activités Economiques :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 210 653,60	G	2 889 168,11
	Section d'investissement	B	2 853 577,58	H	2 916 135,26
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	352 682,77
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	33 396,84
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 064 231,18	= G+H+I+J	6 191 382,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 210 653,60	= G+I+K	3 241 850,88
	Section d'investissement	= B+D+F	2 853 577,58	= H+J+L	2 949 532,10
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 064 231,18	= G+H+I+J+K+L	6 191 382,98

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les résultats 2022 tels qu'ils ont été affectés par anticipation au budget primitif 2023 qui ont par ailleurs fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2023 conformément aux délibérations du 27 mars 2023 référencées 2023_DEL_030 et 2023_DEL_031 concernant le budget annexe Zones d'Activités Economiques ;
- **REPORTE** :
 - à la section de fonctionnement de l'exercice 2023 un résultat excédentaire de clôture consolidé de 31 197 € 28 (Recettes) ;
 - à la section d'investissement de l'exercice 2023 un résultat excédentaire de clôture de 95 954€ 52 concernant la zone de Balvay / Champs Coudions à Rumilly.

Les résultats se décomposent comme ci-après :

Section de fonctionnement

<u>Déficit</u>	<u>Montant</u>	<u>Excédent</u>	<u>Montant</u>
Ecoparc de Madrid à Rumilly	637 551,68 €	Balvay / Champs Coudions à Rumilly	654 614,73 €
Hauteville sur Fier	5 998,54 €	Martenex à Rumilly	93 477,03 €
Marcellaz-Albanais	7 480,53 €		
Les Grives	1 394,08 €		
Total	716 894,48 €	Total	748 091,76 €

Section d'investissement

Zone de Balvay / Champs Coudions : Excédent de 95 954 € 52

6.3.2.2 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Immobilier d'Entreprises

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_090 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget Immobilier d'Entreprises ;

Vu la délibération 2023_DEL_099 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget Immobilier d'Entreprises ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_034 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2022 du budget Immobilier d'Entreprises

EXECUTION DU BUDGET

		<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I 16 682,26 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J 1 025,67 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 0,00	= G+H+I+J 17 707,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 0,00	= G+I+K 16 682,26
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 1 025,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 0,00	= G+H+I+J+K+L 17 707,93

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

– APPROUVE les résultats 2022 tels qu'ils ont été affectés par anticipation au budget primitif 2023 conformément aux délibérations du 27 mars 2023 référencées 2023_DEL_034 et 2023_DEL_035 concernant le budget immobilier d'entreprises ;

– REPORTE :

- à la section de fonctionnement de l'exercice 2023, le résultat de clôture excédentaire au 31 décembre 2022 de 16 682 € 26 (Recettes) ;
- à la section d'investissement de l'exercice 2023, le résultat de clôture excédentaire au 31 décembre 2022 de 1 025,67 € (Recettes).

6.3.2.3 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Transports Scolaires

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_091 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget Transports Scolaires ;

Vu la délibération 2023_DEL_100 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget Transports Scolaires ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_040 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2022 du budget Transports Scolaires :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 328 098,93	G	2 494 902,57
	Section d'investissement	B	3 384,45	H	19 370,25
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	166 803,64 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	29 594,64 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 498 287,02	= G+H+I+J	2 543 867,46
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 494 902,57	= G+I+K	2 494 902,57
	Section d'investissement	= B+D+F	3 384,45	= H+J+L	48 964,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 498 287,02	= G+H+I+J+K+L	2 543 867,46

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

– APPROUVE les résultats 2022 tels qu'ils ont été affectés par anticipation au budget primitif 2023 conformément aux délibérations du 27 mars 2023 référencées 2023_DEL_040 et 2023_DEL_041 concernant le budget transports scolaires ;

– REPORTE le résultat de clôture excédentaire au 31 décembre 2022 de la section d'investissement de 45 580 € 44 (Recettes).

6.3.2.4 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Transports Publics de Voyageurs et Déplacements

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_092 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget transports publics de voyageurs et déplacements ;

Vu la délibération 2023_DEL_101 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget transports publics de voyageurs de déplacements ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_043 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;

Vu le réalisé de l'exercice 2022 du budget transports publics de voyageurs et déplacements :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 456 336,06		G 1 523 693,68	G-A 67 357,62
	Section d'investissement	B 503 858,39		H 352 376,82	H-B -151 481,57
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00		I 0,00	
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 63 210,05		J 0,00	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 023 404,50		Q= G+H+I+J 1 876 070,50	=Q-P -147 334,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00		K 0,00	
	Section d'investissement	F 22 926,00		L 170 260,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 22 926,00		= K+L 170 260,00	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 456 336,06		= G+I+K 1 523 693,68	67 357,62
	Section d'investissement	= B+D+F 589 994,44		= H+J+L 522 636,82	-67 357,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 046 330,50		= G+H+I+J+K+L 2 046 330,50	0,00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 37 Voix POUR (101 DUMONT Patrick , 103 ROLLAND Alain , 104 BASTIAN Patrick , 105 LOMBARD Roland , 106 KENNEL Laurence , 107 LACOMBE Jean-pierre , 109 DAUNIS Christiane (Jean-pierre 107 LACOMBE) , 110 FAVRE Jean-pierre , 111 BLOCMAN Jean-michel , 112 VIBERT Martine , 113 HEISON Christian , 114 DÉPLANTE Daniel , 115 CINTAS Delphine (Christian 113HEISON) , 116 MONTEIRO-BRAZ Miguel , 118 TURK-SAVIGNY Eddie , 119 BOUKILI Manon(Daniel 114 DÉPLANTE) , 120 TRUFFET Jean-Marc (Eddie 118 TURK-SAVIGNY) , 121 DUMAINE Fanny , 123 STABLEAUX Marie , 124 COGNARD Catherine (Fanny 121 DUMAINE) , 125 CHAL Ingrid , 126 ABRY Michel , 127 DULAC Christian , 129 LABORIER Edwige , 130 BERNARD-GRANGER Serge , 131 HECTOR Philippe , 132 CROENNE Astrid , 133 PERISSOUD Jean-François , 134 TRANCHANT Yohann , 135 BOUCHET Geneviève , 136 BISTON Sylvain , 137MUGNIER Joël , 138 RAVOIRE François , 139 PAILLE Françoise , 140 DERRIEN Patrice , 141VENDRASCO Isabelle , 142 GIVEL Marie (Martine 112 VIBERT))

Et 1 ABSTENTION (102 ROUPIOZ Sylvia)

- **APPROUVE les résultats 2022 tels qu'ils ont été affectés par anticipation au budget primitif 2023 conformément aux délibérations du 27 mars 2023 référencées 2023_DEL 043 et 2023_DEL_044 concernant le budget transports publics de voyageurs et déplacements ;**
- **REPORTE à la section d'investissement de l'exercice 2023, d'une part le résultat de clôture déficitaire au 31 décembre 2022 de 214 691 € 62 ; d'autre part, 22 926 € de restes à réaliser en dépenses et 170 260 € de restes à réaliser en recettes : soit un besoin de financement à la section d'investissement de 67 357 € 62 ;**
- **AFFECTE par conséquent à la section d'investissement 67 357 € 62 conformément au besoin de financement du budget 2022 après constat du résultat excédentaire de clôture à la section de fonctionnement de 67 357 € 62.**

6.3.2.5 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Elimination et Valorisation des Déchets Ménagers

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_093 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget élimination et valorisation des déchets ménagers ;

Vu la délibération 2023_DEL_102 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget élimination et valorisation des déchets ménagers ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_036 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2022 du budget élimination et valorisation des déchets ménagers :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 553 040,51	G 3 945 942,39
	Section d'investissement	B 733 259,68	H 950 124,91
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 633 495,63
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 98 569,24
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 4 286 300,19	= G+H+I+J 5 628 132,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 161 534,03	K 0,00
	Section d'investissement	F 583 028,35	L 45 841,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 744 562,38	= K+L 45 841,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 714 574,54	= G+I+K 4 579 438,02
	Section d'investissement	= B+D+F 1 316 288,03	= H+J+L 1 094 535,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 030 862,57	= G+H+I+J+K+L 5 673 973,17

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les résultats 2022 tels qu'ils ont été affectés par anticipation au budget primitif 2023 conformément aux délibérations du 27 mars 2023 référencées 2023_DEL_036 et 2023_DEL_037 du 27 mars 2023 concernant le budget élimination et valorisation des déchets ménagers ;
- **REPORTE** :
 - à la section d'investissement un résultat excédentaire de clôture au 31 décembre 2022 de 315 434 € 47 (Recettes) ainsi que les restes à réaliser de 583 028 € 35 en dépenses et 45 841 € en recettes : d'où un besoin de financement à la section d'investissement de 221 752 € 88 ;
 - à la section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 804 644 € 63 (Recettes) après constat d'un résultat excédentaire de clôture au 31 décembre 2022 de 1 026 397 € 51 et après avoir affecté à la section d'investissement 221 752 € 88 en considération du besoin de financement ; d'autre part, de reprendre notamment à la section de fonctionnement les restes à réaliser en dépenses pour 161 534 € 03 ;

6.3.2.6 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Eau Potable

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_095 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget eau potable ;

Vu la délibération 2023_DEL_103 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget eau potable ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_046 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2022 du budget eau potable :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 267 196,53	G 6 488 126,31	G-A 2 220 929,78
	Section d'investissement	B 1 463 880,24	H 1 357 729,08	H-B -106 151,16

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 052 791,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 247 640,45 (si excédent)

		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	5 731 076,77	Q= G+H+I+J	11 146 287,45	=Q-P 5 415 210,68

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 885 931,92	L 301 878,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 885 931,92	= K+L 301 878,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 267 196,53	= G+I+K 9 540 917,92	5 273 721,39
	Section d'investissement	= B+D+F 2 349 812,16	= H+J+L 1 907 247,53	-442 564,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 617 008,69	= G+H+I+J+K+L 11 448 165,45	4 831 156,76

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

– APPROUVE les résultats 2022 tels qu'ils ont été affectés par anticipation au budget primitif 2023 conformément aux délibérations du 27 mars 2023 référencées 2023_DEL_046 et 2023_DEL_047 concernant le budget eau potable ;

– REPORTE :

- à la section d'investissement de l'exercice 2023, d'une part le résultat de clôture excédentaire au 31 décembre 2022 de 141 489,29 € ; d'autre part les restes à réaliser au 31 décembre 2022 qui s'élèvent à hauteur de 885 931 € 92 en dépenses et 301 878 € en recettes : d'où un besoin de financement de 442 564 € 63 ;
- à la section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 4 831 156,76 € (Recettes) après constat d'un résultat excédentaire de clôture au 31 décembre 2022 de 5 273 721€39 et après avoir affecté à la section d'investissement 442 564, 63 € au regard du besoin de financement ;

6.3.2.7 Affectation définitive des résultats de clôture 2022 / Assainissement

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2023_DEL_094 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2022 du budget assainissement ;

Vu la délibération 2023_DEL_104 en date du 26 juin 2023 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2022 du budget assainissement ;

Considérant que les résultats de clôture 2022 identifiés au Compte Administratif 2022 et confirmés par le compte de gestion 2022 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2023 par délibération 2023_DEL_049 du 27 mars 2023 du conseil communautaire ;
Vu l'exécution de l'exercice 2022 du budget assainissement :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 502 867,54	G	6 278 434,35	G-A 2 775 566,81
	Section d'investissement	B	2 490 159,22	H	2 137 391,52	H-B -352 767,70

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 414 900,13 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	70 623,55 (si excédent)

	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	5 993 026,76	Q= G+H+I+J	13 901 349,55	=Q-P 7 908 322,79

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 106 745,63	L	254 359,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 106 745,63	= K+L	254 359,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 502 867,54	= G+I+K	11 693 334,48	8 190 466,94
	Section d'investissement	= B+D+F	3 596 904,85	= H+J+L	2 462 374,07	-1 134 530,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 099 772,39	= G+H+I+J+K+L	14 155 708,55	7 055 936,16

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats 2022 qui ont par ailleurs fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2023 par délibérations 2023_DEL_049 et 2023_DEL_050 du 27 mars 2023 et qui présente un différentiel de + 314 € 56 : ce qui demande une décision modificative afin d'intégrer cet excédent supplémentaire de 314 € 56 (d'où la délibération 2023_DEL_113 du 26 juin 2023).
- **REPORTE** à la section d'investissement de l'exercice 2023, d'une part le résultat de clôture déficitaire au 31 décembre 2022 de 282 144 € 15 ; d'autre part, les restes à réaliser à hauteur de 1 106 745 € 63 en dépenses et 254 359 € en recettes ;
- **AFFECTE** à la section d'investissement 1 148 152 € 51 prélevé sur le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement ;
- **REPORTE** par conséquent à la section de fonctionnement, après affectation à la section d'investissement de 1 148 152 € 51, un résultat excédentaire de 7 042 314 € 43 corrigés des 314 € 56 et cela en lieu et place des 7 041 999 € 87 identifiés au titre de l'affectation anticipée des résultats.

6.4 Décision Modificative n° 1 / Budget Assainissement

Au regard de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 du budget assainissement qui demande à faire l'objet d'un correctif de 314 € 56, en supplément de l'excédent reporté à la section de fonctionnement, et conformément à la délibération 2023_DEL_112 du 26 juin 2023, il est soumis pour approbation la décision modificative n° 1 ci -après :

DM n° 1 - Correctif report résultat excédentaire

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-921 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	314,56 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	314,56 €
D-6068-921 : Autres matières et fournitures	0,00 €	314,56 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	314,56 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	314,56 €	0,00 €	314,56 €
Total Général		314,56 €		314,56 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe Assainissement.

Au titre des interventions :

Monsieur François RAVOIRE remercie Madame Nathalie LONGERET-CHAVANEL et le service finances pour leur travail, il indique que ces budgets représentent un suivi important.

Monsieur le Président les remercie à son tour, ainsi que François pour le travail de présentation .

Monsieur Christian DULAC revient sur l'effet ciseau du budget principal, et notamment sur l'annonce qui a été faite que les taxes, impôts allaient certainement augmenter. Bien que quelquefois, l'augmentation des impôts s'avère indispensable et nécessaire, il souhaite savoir si avant d'envisager cette solution, d'autres pistes d'économies à dégager ont été étudiées en vue de restreindre toutes ces dépenses.

Monsieur François RAVOIRE répond qu'il n'y a pas eu de dépenses superflues. A chaque budget, l'objectif est de bien caler les choses. Le travail est fait pour être au plus juste dans les dépenses. Les taxes devront obligatoirement augmenter car des gros investissements sont à venir, comme par exemple le centre aquatique intercommunal, la STEU, et engendreront des déficits en face. Il prend l'exemple du Centre aquatique et des transports publics qui ne s'équilibrent pas en dépenses et en recettes.

7. Environnement

7.1 Eau et assainissement

Rapporteur : Monsieur Jean-pierre LACOMBE, Vice-président

7.1.1 Avenant au contrat de régie intéressée avec SAUR concernant le parc de compteurs

La délégation de service public sous forme de régie intéressée pour l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a fait l'objet d'un contrat signé en date du 29 juin 2021 avec SAUR.

Le contrat a fait l'objet d'un premier avenant, en date du 23 mai 2022 de façon à préciser et compléter certains intitulés du bordereau des prix unitaires de travaux de branchements en eau potable annexé au contrat initial et à mettre en conformité réglementaire le contrat initial avec la loi « Séparatisme » intervenue depuis la signature du contrat, qui encadre le respect des principes de laïcité et de neutralité d'un service public.

La Collectivité est maintenant amenée à revenir sur la disposition prévue au contrat initial, qui imposait au Régisseur intéressé le rachat du parc compteurs.

En effet, la société VEOLIA, qui a réalisé l'investissement initial en finançant le parc de compteurs dans le cadre du contrat de concession communal avec la Ville de Rumilly a refusé de procéder à leur cession au profit de SAUR.

De plus, ces compteurs appartiennent dès leur installation à la Collectivité et relèvent du domaine public de la Collectivité.

En conséquence, leur cession au régisseur intéressé est exclue.

Les compteurs ont donc fait l'objet d'une indemnisation versée directement par la Collectivité à la société VEOLIA.

Le non-rachat du parc compteur VEOLIA par le régisseur intéressé fait l'objet d'un projet d'avenant n°2 au contrat initial, qui :

- Modifie l'article 6.7 du contrat qui imposait au Régisseur intéressé le rachat du parc compteurs de Véolia selon la valorisation présentée en annexe 1a du contrat.
- Modifie la rémunération de base du régisseur à la baisse compte-tenu du fait qu'une quote-part de la rémunération de base avait été prévue pour supporter cette charge.
- Modifie l'article 5.9 du contrat et le détail des investissements du régisseur intéressé

Cet avenant ne modifie pas substantiellement les éléments du contrat dans la mesure où la modification n'entraîne pas d'augmentation ou de diminution de plus de 10 (dix) % du montant du contrat initial (art. R.3135-8 du Code de la commande publique).

En outre, il est précisé que la consultation de la Commission de délégation de service public (CDSP) n'est pas requise en raison de l'absence d'augmentation de plus de 5 (cinq) % du montant global du contrat (article L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **APPROUVE les termes de l'avenant n°2 du contrat de régie intéressée relatifs à l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif tels qu'exposés ci-dessus, et portant sur :**
 - **Le non-rachat du parc compteurs anciennement de VEOLIA par le régisseur**
 - **La non-aliénation de ce même parc compteur appartenant maintenant à la collectivité au profit du régisseur**
 - **La révision de la rémunération du délégataire dans les conditions sus-énumérées**
- **AUTORISE le Président à signer ledit avenant.**

7.1.2 Actualisation des tarifs de la prestation d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif

Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a choisi d'exercer un service facultatif d'entretien des filières d'assainissement non collectif.

Afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des usagers, une prestation d'entretien est proposée, pour les usagers qui le souhaitent, en réalisant des opérations groupées de vidange des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif.

La tarification actuelle de l'assainissement non collectif pour le service facultatif d'entretien des filières d'assainissement non collectif est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2021, et a été approuvée par délibération du Conseil communautaire n°2021_DEL_141 du 4 octobre 2021. La tarification a été reconduite pour l'année 2022 par délibération du Conseil communautaire n°2021_DEL_201 du 13 octobre 2021.

Pour l'année 2023, la délibération du Conseil communautaire n°2022_DEL_176 du 19 décembre 2022 doit être modifiée car elle ne tient pas en compte de la révision annuelle des prix du marché public conclu en 2021 avec la société SCAVI. Cette révision prend effet à la date anniversaire du marché public, soit le 8 septembre de chaque année.

Il est donc proposé de prévoir une révision automatique des tarifs au 8 septembre de chaque année en appliquant la formule de révision ci-dessous, prévue au marché public en cours d'exécution.

Ainsi, les tarifs sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de mai 2021 ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les tarifs sont révisés au 8 septembre de chaque année par application à ceux-ci d'un coefficient Cn donné par la formule ci-après :

$$Cn = 30.0\% + 70.0\% [(0.5 \text{ ICHT-E (n) } / \text{ ICHT-E (o) }) + (0.5 \text{ FSD2 (n) } / \text{ FSD2 (o) })]$$

Dans laquelle :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : dernière valeur connue de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision annuelle des tarifs est celui qui précède le mois au cours duquel est révisée la grille tarifaire des prestations d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Les index de référence, publiés au Moniteur des Travaux Publics, sont les suivants :

Code	Libellé
ICHT-E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
FSD2	Fournitures et services divers 2 (Indice de remplacement du PSDB, PSDC, et PSDT)

Les tarifs révisés feront l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté de Communes afin d'informer les usagers des nouveaux tarifs lors de l'application de la formule de révision qui interviendra au 8 septembre 2023.

Dans l'attente de la prochaine révision tarifaire, il est proposé de valider la grille tarifaire actualisée jointe en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE les nouveaux tarifs pour le service facultatif d'entretien des filières d'assainissement non collectif tels qu'ils figurent en annexe ;**
- **DECIDE la révision annuelle desdits tarifs dans les conditions ci-dessus exposées.**

Au titre des interventions :

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE procède à un point sur la situation en eau à la demande de Monsieur le Président. Il rappelle que le territoire est en alerte sécheresse sur le bassin versant du Chéran. Des informations nous indiquent que le bassin versant du Fier arriverait bientôt aussi en alerte. Malgré les récentes pluies, les ressources ne remontent pas. La situation aurait pu encore être pire car durant le dernier orage, un arbre est tombé sur une ligne qui alimente les pompes de forage Grillet et les pompes étaient à l'arrêt jusqu'à ce jour. Tout est à nouveau en état de marche mais depuis peu, et il y aurait pu avoir une coupure d'eau sur Rumilly. L'équilibre est donc très instable sur ce sujet. M. LACOMBE explique que dès le mois d'octobre, le territoire devrait avoir son unité de traitement. Les personnes qui sont passées dans la zone de Balvay ont pu constater que les travaux avaient commencé sur le terrain qui se trouve à proximité de l'entrée de l'ancien site Salomon. Cette unité de traitement devrait être opérationnelle en octobre. Il insiste sur l'importance de rester prudent et le plus sobre possible dans sa consommation d'eau.

7.2 Prévention et Valorisation des déchets : SIVALOR – Convention de reversement de l'intéressement électrique et des recettes de vente de matériaux

Rapporteur : Monsieur Yohann TRANCHANT, Vice-président

Le SIVALOR a adopté, par délibération 23C01 du 5 janvier 2023, une nouvelle grille tarifaire pour l'exercice 2023, applicable au 1^{er} janvier 2023.

Au vu de la connaissance des recettes de l'exercice 2022 en matière d'intéressement électrique et de vente de matériaux, le SIVALOR est en mesure de reverser la partie excédentaire de ces recettes à ses adhérents.

Les montants définitifs des reversements au bénéfice de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, arrêtés par le vote des budgets primitifs annexes 2023 Valorisation Énergétique Transfert et Valorisation Matière, représentent :

- 164 801 € au titre du reversement de l'intéressement électrique 2022 ;
- 79 463 € au titre des recettes de ventes de matériaux issus de la collecte sélective des déchets recyclables 2022.

La convention ci-annexée prévoit le reversement de ces sommes au bénéfice de la Communautés de Communes Rumilly Terre de Savoie par le SIVALOR.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée prévoyant le reversement par le SIVALOR au bénéfice de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie des sommes de 164 801 € au titre du reversement de l'intéressement électrique et de 79 463 € au titre des recettes de ventes de matériaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

7.3 Programme LEADER 2023-2027 du GAL « Entre Lacs et Montagnes »

Rapporteur : Monsieur Yohann TRANCHANT, Vice-président

Le programme LEADER permet de mobiliser des fonds européens, pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local. Ces fonds sont éligibles pour des porteurs de projets publics ou privés sous conditions de co-financement.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse a déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, fin décembre 2022, une candidature au programme LEADER pour la période 2023-2027, pour le compte du Groupe d'Action Locale (GAL) « Entre Lacs et Montagnes ».

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, par délibération du Conseil communautaire n°2022_DEL_088 du 27 juin 2022, s'est engagée à participer à la Stratégie Locale de Développement du GAL, telle que définie dans le document de candidature.

Les EPCI formant ce territoire sont les suivants :

CA du Grand Annecy / CA du Grand Chambéry / CA du Pays Voironnais / CA Grand Lac / CC Cœur de Chartreuse / CC Cœur de Savoie / CC de Bièvre Est / CC de Yenne / CC des sources du Lac d'Annecy / CC du Lac d'Aiguebelette / CC Le Grésivaudan / CC Rumilly Terre de Savoie / CC Val Guiers.

Les communes de Grenoble Alpes métropole situées dans le Parc de Chartreuse sont également incluses dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidature. Une dérogation a été demandée à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, anciennement situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Muriannette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.

Suite au dépôt du dossier de candidature fin décembre, la Région a sélectionné le GAL et lui a attribué une enveloppe de 4 497 565 €. La demande de dérogation a été acceptée pour les 5 communes susmentionnées.

Entente intercommunale :

Le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse est la structure qui porte le programme LEADER pour le GAL « Entre Lacs et Montagnes ». Il représente le territoire « Entre Lacs et Montagnes » auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. A ce titre, il est l'entité responsable de tous les actes administratifs de mise en œuvre : il conventionnera notamment avec la Région, Autorité de Gestion du programme LEADER pour la période 2023-2027.

Pour acter le portage par le PNR de Chartreuse, et pour mettre en commun les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement du GAL « Entre Lacs et Montagnes », il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de l'entente intercommunale prévue à l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lequel :

« Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs.

Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune ».

Une convention d'entente intercommunale a été proposée à toutes les parties par le PNR de Chartreuse. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Chaque EPCI membre de l'entente intercommunale sera représenté par son Président ou le représentant qu'il aura désigné.

La convention est conclue pour la durée du programme LEADER 2023-2027.

L'entente intercommunale ne disposant d'aucune personnalité morale sur le plan juridique, les décisions prises au sein de la conférence de l'entente (assemblée délibérante réunissant les représentants des membres) devront faire l'objet d'une approbation unanime par les organes délibérants des membres de ladite entente. La présidence de l'entente est assurée par le Président du Parc de Chartreuse ou son représentant.

S'agissant des moyens humains, les actions du GAL seront coordonnées par un agent du PNR de Chartreuse spécifiquement dédié. Trois autres structures membres de l'entente intercommunale mettront également des moyens humains à disposition, dont le PNR du Massif des Bauges qui apporte les moyens en personnel pour l'animation territorialisée et la gestion pour la zone « Nord » du Territoire dont dépend la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

La participation financière de chaque membre aux frais de fonctionnement de l'entente intercommunale est déterminée par le PNR de Chartreuse. Cette participation est débattue puis validée lors d'une conférence de l'entente réunie à l'initiative de son Président.

Elus représentant de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au Comité de Programmation LEADER

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie dispose d'un siège dans le collège public du Comité de Programmation LEADER, instance décisionnelle du GAL. Il est rappelé que le Comité de Programmation a pour missions de piloter et gérer l'enveloppe financière dans le cadre du programme LEADER. Il définit la stratégie locale et critères de sélection des projets, donne un avis d'opportunité sur les dossiers présentés, vote et évalue les projets, participe et suit les démarches d'évaluation et de communication du GAL, et veille à la consommation de l'enveloppe attribuée au GAL.

Le conseil communautaire désigne 1 titulaire et 1 suppléant pour cette instance. Cette fonction est nominative, pour toute la durée du mandat des élus désignés. En cas de trois absences, consécutives ou dans l'année, du titulaire ET du suppléant, le Comité de Programmation pourra procéder à son exclusion ou son remplacement.

Le Comité de Programmation peut être réuni en présentiel, en visio-conférence, ou en assemblée mixte visio-présentiel. Il se réunit environ 5 fois par an, cette fréquence pouvant être revue à la hausse en fonction des dossiers à soumettre et des décisions à prendre. En début ou en fin de programmation, les réunions peuvent être amenées à être moins régulières.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE les termes de la convention de l'Entente Intercommunale « Territoire Entre Lacs et Montagnes »,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document et tout avenant en lien avec celle-ci**
- **DESIGNE M. Yohann TRANCHANT représentant titulaire et Mme Fanny DUMAINE représentante suppléante au COMITE DE PROGRAMMATION LEADER.**

Au titre des interventions :

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER indique qu'il serait intéressant d'avoir des retours sur les réunions qui se déroulent. Il précise qu'il a déjà fait cette demande mais reste sans réponse.

Monsieur le Président indique qu'effectivement ce sujet avait été abordé, qu'il y a effectivement des réponses à apporter, qu'il faut en faire la liste mais que cela viendra, à partir du mois de septembre.

Monsieur Philippe HECTOR demande la possibilité de pouvoir recevoir tous les comptes-rendus de Commissions.

Monsieur Franck ETAIX, Directeur général des services, répond que tous les membres des commissions ont systématiquement les comptes-rendus de réunions des instances auxquelles ils participent.

Monsieur Philippe HECTOR veut savoir cela peut avoir lieu pour ceux qui ne font pas partie des commissions.

Monsieur le Président indique que la demande va être étudiée.

Madame Laurence KENNEL souhaite donner l'information qu'une rencontre a eu lieu avec Serenity.dom pour leur annoncer que l'association allait fusionner avec le SAV, service d'auxiliaire de vie basé sur le bassin annécien. Cette fusion débuterait en janvier 2024. Cette association continuera de s'appeler Serenity.dom puisque le siège social reste à Rumilly. Elle précise que la Direction sera toujours occupée par M. CAPUTTO. Il lui a été demandé, en tant qu'élue et membre de Serenity, de rencontrer les homologues du SAV avant fusion pour échanger notamment sur les modalités de dotations que la Communauté de communes pourrait faire.

Monsieur le Président clôture la séance en remerciant Madame Martine VIBERT pour la qualité de l'accueil au sein de sa commune. Il souhaite un excellent été à tous en leur disant de profiter de ces moments de récupération.

Il termine en disant qu'il est désolé, qu'il en est très affecté mais qu'il vient d'apprendre le décès de Monsieur Gaston DURET, qui était le Président très emblématique de Joyeuse Pétanque de Rumilly.

Séance publique - Sujets pour information

8. Informations sur les décisions prises en vertu des pouvoirs délégués du président

Rapporteur : M. le Président

N° de la décision	INTITULE
2023_DEC_12	Budget déplacements - Virement de crédits au compte 275
2023_DEC_13	Groupement de commandes entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la société ENERGIE ET SERVICES DE SEYSEL pour les travaux de terrassement pour le renforcement des réseaux secs et l'extension du réseau d'assainissement collectif, chemin du château sur la commune de ST EUSEBE

Décisions prises en vertu des délégations du Conseil au Président : Commande Publique :

- Attributions de marchés**

N° du marché	Intitulé du marché public	Date de la signature du marché	Attributaire(s)	Montant(s)	Durée(s)
2023RTS12PE	Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Glandon sur la Commune Hauteville-sur-Fier	03/06/2023	Mandataire : SATP (74 150 Rumilly) Co-traitant : SASSI BTP (73 490 LA RAVOIRE)	100 777 € HT	Délai d'exécution des travaux : 1 mois
2023RST13PE	Travaux d'extension des réseaux d'eaux usées et d'adduction en eau potable, Chemin des Berges, sur la Commune de Rumilly	07/06/2023	Mandataire : SASSI BTP (73 490 LA RAVOIRE) Co-traitant : SATP (74 150 RUMILLY)	98 707,20 € HT	Délai d'exécution des travaux : 1 mois

- **Modifications de contrats**

N° du marché	Intitulé du marché public	Attributaire(s)	Date de la signature de l'avenant	N°	Modifications apportées par l'avenant	% d'augmentation
2023RTS07DG	Gestion et gardiennage de l'aire de grands passages des gens du voyage	SGC DES SAVOIE (74380 BONNE)	15/05/2023	1	Ajout des clauses pour le respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité du service public (loi Séparatisme)	—
2022RTS07PE	Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et d'un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA)	INDDIGO (73024 Chambéry cedex)	22/05/2023	2	Prolongation du délai d'exécution pour le PLPDMA	—
2021RTS26TD	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase diagnostic du projet prioritaire de mandat "Déplacements et infrastructures"	IMMERGIS (34790 GRABELS)	05/06/2023	2	Prolongation du délai d'exécution	—
2022RTS11RH	Audit sur l'organisation du temps de travail de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	HIBYRD (37 380 MONNAIE)	05/06/2023	1	Prolongation du délai d'exécution de la phase n°2	—
2022RTS28PE	Etudes des modalités de gestion et de traitement des eaux usées de la Commune de Vaulx	PROFILS ETUDES (74 000 ANNECY)	30/05/2023	1	Prolongation du délai d'exécution	—

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président remercie la presse et les participants et lève la séance publique à 21h10.

La secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

Christian HEISON